



## Procès-verbal de la Séance du 30 janvier 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de procurations : 1

**Président** : Fabienne Simian, Maire

**Présents** : Marc Aubert, Christian Bochaton, Marina Brezzo, Joël Chabanas, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Marie Christine Rey, Fabienne Simian

**Absents excusés** : Guillaume Bernard a donné pouvoir à C. Poncet, Sébastien Giliotti,

**Secrétaire de séance** : Marina Brezzo

L'an deux mil vingt-trois le 30 janvier à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Le vote se fera à main levée.

### Ordre du jour :

- 2024-01-01 Délibération demande Fonds vert éclairage public
- 2024-01-02 Délibération modifications des statuts du SI trois vallées
- 2024-01-03 Délibération modifications des statuts de la CCDB – compétence PLUi
- Réponse avocat affaire Noeth

### **1- Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 8 décembre 2023**

Madame la maire demande s'il y a des remarques ou des commentaires sur le dernier compte rendu de conseil du 8 décembre. Le dernier compte rendu de conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **2- 2024-01-01 Demande d'aide au Fonds vert pour le renouvellement d'une partie du parc d'éclairage public**

Madame la Maire expose la nécessité de terminer le renouvellement des éclairages publics situés au niveau du quartier du furet. Ces luminaires sont anciens et dans un but d'économie d'énergie, il faut les rénover et installer des luminaires avec des LED comme dans les autres zones de la commune.

Madame la maire présente l'axe 1 du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, avec dans cet axe, la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Considérant que les travaux prévus pour ce renouvellement des 8 luminaires anciens entrent dans le cadre de cet axe 1 du Fonds vert,

Considérant le devis pour ce renouvellement des 8 luminaires par la société Spie en charge de nos éclairages publics, d'un montant de 4800,00 €HT

Le conseil municipal, à **l'unanimité**

**DECIDE** de solliciter une aide de 1250,00€ auprès du Fonds vert ,

**AUTORISE** Madame la Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

### **3 – 2024-01-02 Mise à jour et modifications des statuts du Syndicat Intercommunal des trois vallées**

Madame la Maire expose au conseil municipal la nécessité de mettre à jour les articles 3,7, 11 et 14 des statuts du syndicat intercommunal des trois vallées comme exposés. Le vote ayant été fait par les communes de Charols et Manas, puis par le Syndicat, les communes doivent maintenant redélibérer.

Le conseil municipal , à **l'unanimité**

**DECIDE** d'adopter la mise à jour de l'article 3 des statuts du Syndicat Intercommunal des 3 Vallées

**APPROUVE** la modification de l'article 7 des statuts du Syndicat Intercommunal, des 3 Vallées, concernant le nombre de délégué(s) par commune ainsi que le nombre de suppléants pour les communes ayant un seul délégué.

**DECIDE** d'adopter la mise à jour de l'article 11 des statuts du Syndicat Intercommunal des 3 Vallées.

**DECIDE** d'adopter la mise à jour de l'article 14.

**DECIDE** de demander à Monsieur le Préfet de la Drôme, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la décision de modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Trois Vallées.

**DECIDE** de notifier la présente délibération aux maires de chaque commune membre du Syndicat Intercommunal des 3 Vallées, les conseils municipaux devant être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification en vertu de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**AUTORISE** la maire à signer toutes pièces concernant cet objet

### **4- 2024-01-03 Modification des statuts de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux – Compétence PLUI**

Madame la Maire explique que pour les petites communes, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera un document de planification qui permettra à la commune de définir des zones à construire, tout en respectant la Zéro Artificialisation Nette des sols, et donc 1 hectare supplémentaire sera donné au maximum.

Chaque commune doit délibérer pour accepter ou non la prise de compétence PLUi, puis chaque commune devra délibérer pour la prescription du PLUi.

Deux changements dans les statuts : l'intérêt communautaire pour l'ENS de Miélandre

Madame la Maire, explique au Conseil Municipal que par délibération n°65/2023 du 14 décembre 2023, notifié le 18 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a approuvé la modification de ses statuts et plus précisément son article 1.2 relatif au transfert de compétence PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal), abrogeant de plus l'article 1.3 des compétences facultatives (construction, aménagement et entretien de la trésorerie)

Les assemblées délibérantes des communes doivent à leur tour se prononcer sur ces modifications statutaires. Les conditions de majorité requises, sont celles fixées par l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales telles que précisées par l'article 136-II

de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi ALUR).

Madame la Maire, donne lecture des nouveaux statuts.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal se prononce à **l'unanimité** pour :

- **APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux – tel qu'annexés à la présente délibération.
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

### **5- Réponse à l'avocat à propos de la requête en appel auprès de la cour administrative de Lyon.**

L'avocat de M et Mme Noeth ont transmis une requête en appel à propos de la jardinière située dans le domaine public communal ruelle du Chatelard. Le conseil municipal demande à notre avocat d'établir une réponse.

Clôture de la séance du conseil municipal à 20h

Signatures de la maire et du secrétaire de séance

Fabienne Simian	Marina Brezzo
-----------------	---------------